

## Le SYCTOM de l'Agglomération parisienne soutient une gestion durable des déchets ménagers

Réuni les 20 mai et 24 juin derniers, le Comité du SYCTOM de l'Agglomération parisienne a approuvé les délibérations présentées par le Président François Dagnaud. Ces réunions ont aussi donné l'occasion de faire le point sur les dossiers en cours et de replacer les choix passés et à venir du SYCTOM dans la perspective des derniers textes parus ou en préparation (TGAP, nouvelle directive UE, Grenelle 1).

### La méthanisation à Romainville/Bobigny est conforme au Grenelle

#### La mission de service public obligatoire du SYCTOM sous l'égide d'une loi très exigeante

Le SYCTOM traite près de 10% des déchets produits par les ménages en France. Désormais, des objectifs ambitieux sont inscrits dans la loi : augmentation du recyclage matière et organique pour en porter le taux à 35% en 2012, puis à 45% en 2015 ; diminution de 15% du recours à l'incinération et à l'enfouissement dès 2012. Depuis cette année, l'Etat applique une TGAP croissante sur la mise en décharge et l'incinération (+5 M€ pour 2009).

#### L'anticipation du SYCTOM

Le syndicat avait anticipé depuis longtemps les orientations actuelles. Le taux de recyclage matière est doublé depuis 2001. Les projets qu'il a lancés rejoignent les objectifs du Grenelle : diversification des modes de traitement, augmentation des taux de recyclage matière et organique, diminution du recours à l'enfouissement et à l'incinération. Parmi eux figure le centre de tri-méthanisation à Romainville/Bobigny.

#### Méthaniser : une solution en zone urbaine

Après l'étude de différentes solutions, la méthanisation a été retenue dans le cadre d'un traitement multifilière. Dans les foyers, la poubelle de déchets résiduels contient 57% de produits fermentescibles. L'objectif est de les utiliser pour créer une valorisation énergétique par production de biogaz et un compost de qualité pour amender les sols.

#### Quel choix de collecte ?

En zone urbaine dense, où l'habitat vertical est majoritaire, la mise en place d'une collecte spécifique pour les fermentescibles (ou bio-déchets) est souvent confronté au manque de place. Notamment en ce qui concerne les immeubles collectifs anciens. L'aménagement de locaux adaptés pour le stockage, durant plusieurs jours, de déchets biodégradables peut se révéler difficile et coûteux. Par ailleurs, pour les communes, créer une collecte spécifique des bio-déchets augmenterait les rotations de camions-bennes sur leur territoire.

Toutefois, le SYCTOM sera en mesure de traiter les collectes de bio-déchets ménagers et les encouragera.

#### Une complémentarité des modes de traitement « Grenello-compatibles »

Les techniques de bio-méthanisation à partir d'ordures ménagères résiduelles après un tri mécanique sont devenues fiables. L'opérateur choisi, URBASER, possède un important retour d'expérience en Europe.



© Images projections pour S'Pace architecture

Le centre à Romainville/Bobigny comportera un centre de tri de collectes sélectives, un centre de pré-tri des objets encombrants et un centre de bio-méthanisation sur ordures ménagères résiduelles. Après un tri mécanique, la fraction fermentescible est valorisée avec production de biogaz et d'un compost de qualité (Norme NFU 44 051). La fraction combustible, débarrassée de la partie fermentescible, possède un très haut pouvoir calorifique et part en valorisation énergétique. Le résidu destiné à l'enfouissement sera devenu quasi inerte et risque moins de produire du méthane. On obtient ainsi une forte réduction des tonnages destinés à l'incinération et à l'enfouissement.

## **Préparation de la continuité du service public sur le site d'Ivry-Paris XIII**

Le projet de renouvellement du centre de traitement des OM à Ivry-Paris XIII entre dans une phase de débat public, organisée par la Commission nationale du débat public (CNDP). Ce projet de renouvellement a été préparé depuis 2002 en concertation étroite avec l'ensemble des acteurs concernés, à commencer par la ville d'Ivry-sur-Seine et ses habitants, puis voté à l'unanimité des membres du comité syndical.

Le futur centre devrait être mis en service entre 2018 et 2022. Les contrats actuels des exploitants (TIRU et SITA) arrivant à échéance fin 2010, le SYCTOM lancera, en 2009, deux appels d'offres, l'un pour l'UIOM et l'autre pour le centre de tri et la déchetterie.

## **Une Charte de qualité environnementale pour le centre des objets encombrants à Saint-Denis**

Pour la conception architecturale et industrielle du projet de modernisation du centre de pré-tri des encombrants, le Comité du SYCTOM a retenu après concours le groupement CABINET INDDIGO / Patrice GOBERT / CATRAM CONSULTANTS / MDETC / BETHAC / C&E Ingénierie. Le chantier démarrera en septembre 2010 et l'exploitation fin 2011. L'investissement global est de 16,28 M€.

Le futur **centre de pré-tri et de transfert des objets encombrants** sera composé de trois parties : un espace de réception, stockage et pré-tri des collectes, un espace de manutention des conteneurs pour transférer les matériaux valorisables et les refus, et enfin les locaux administratifs et sociaux.

### **Démarche HQE et transport 100% fluvial**

Le centre de pré-tri des objets encombrants bénéficiera d'une intégration architecturale et paysagère inscrite dans la continuité des berges de la Seine, avec une façade végétalisée côté fleuve et une forme incurvée en rappel de coque de bateau côté rue. Il fera l'objet d'une démarche de haute qualité environnementale (HQE). Conformément à la volonté stratégique du syndicat, tous les volumes reçus - 60 000 t/an – pourront être transportés par voie fluviale.



© Cabinet Indiggo / SYCTOM de l'Agglomération parisienne

### **Le SYCTOM s'engage sur une Charte de qualité environnementale**

Comme pour tous ses projets, le SYCTOM a élaboré avec ses partenaires locaux une charte de qualité environnementale. Elle sera signée par les villes de Saint-Denis et de l'Ile-Saint-Denis, la Communauté d'Agglomération Plaine Commune, le SITOM93. Puis les entreprises qui interviendront ensuite devront s'y engager.

Cette charte a pour but de garantir les conditions de qualité, de sécurité et de protection de l'environnement pendant la durée des travaux de modernisation, puis pendant l'exploitation du centre, mais aussi lors de la déconstruction du centre à la fin de son existence.

La démarche est exemplaire et gage de développement durable. Elle concerne l'aspect protection de l'environnement, le volet social, la haute qualité environnementale de la construction. L'action sera menée tout au long de la durée de vie du Centre, dans la concertation et avec la participation du public et des partenaires du projet. Le suivi de cette Charte sera assuré par un comité composé des représentants des partenaires locaux et, lorsqu'ils seront désignés, des titulaires des marchés de construction et d'exploitation.

## **Pour favoriser la réutilisation et la valorisation dans l'économie solidaire, le SYCTOM soutient Emmaüs Avenir**

Le SYCTOM de l'Agglomération parisienne a décidé d'appuyer sur son territoire le projet d'éco-cyclerie Emmaüs Avenir.

Les communautés Emmaüs de Seine-Saint-Denis et de Paris souhaitent créer une éco-cyclerie et ont demandé au SYCTOM de leur apporter son concours. Leur objectif est de mieux valoriser les dons, mais également d'augmenter leur capacité de réinsertion en formant les compagnons aux activités de valorisation et de tri.

Depuis l'année 2000 le SYCTOM s'est engagé vis-à-vis des communautés d'Emmaüs, par le biais de conventions successives, à prendre gratuitement en charge le traitement de 1 000 tonnes par an de refus de tri opérés sur les objets encombrants collectés par les compagnons.

Le projet Emmaüs Avenir correspond parfaitement à la stratégie du SYCTOM. Il favorise le réemploi et la valorisation matière pour diminuer les tonnages de déchets ménagers à traiter. Ce projet est cohérent avec la récente Directive européenne et les orientations du Grenelle.

Emmaüs va donc créer de nouveaux ateliers avec des filières de démantèlement et de valorisation des objets encombrants. Le SYCTOM continuera à recevoir gratuitement les objets encombrants non récupérés par les compagnons, hors DEEE et textiles usagés. En contrepartie, le Syndicat souhaite que la valorisation globale (réutilisation + recyclage) atteigne au moins 30 % du gisement réceptionné ou collecté sur son territoire par Emmaüs. Après un temps de mise en route, Emmaüs s'engage à réduire les apports de déchets résiduels dans les centres de traitement du SYCTOM (- de 1 000 t/an). L'association transmettra au syndicat le bilan socio-économique de son action. Il concernera les emplois créés, le tonnage collecté, les pourcentages de déchets recyclés et de déchets apportés dans les centres du SYCTOM.

## **Confirmation de la baisse des tonnages depuis janvier 2009**

De janvier à mai 2009, le tonnage des ordures ménagères a diminué de 4,1% sur le territoire du SYCTOM. Celui des objets encombrants a baissé de 15,2%. Pour mieux comprendre cette tendance, le SYCTOM a demandé à Eco-Emballages d'effectuer des analyses sur l'évolution des comportements pendant cette période de crise. A la reprise de l'activité économique, l'évolution des tonnages sera attentivement observée... avec l'espoir que la plus grande partie de cette diminution sera poursuivie.

## **Réalisation des comptes 2008 : leur résultat versé au budget 2009**

Les taux d'exécution du budget 2008 sont excellents. Ils avoisinent ou dépassent 98% ! Pourtant l'anticipation était particulièrement malaisée avec le démarrage en cours d'année de la production énergétique d'Isséane, et les fortes fluctuations des cours des matières premières et de l'énergie. Sous l'effet de la crise économique, la tendance à la baisse des tonnages (de 0,7% par an en moyenne depuis 2001) atteint l'an dernier 2%. Cette réduction des tonnages à traiter limite à 4,17% pour 2008 la hausse de la redevance des communes versée au SYCTOM.

.../...



Dans ce contexte, il a été décidé que le résultat de fonctionnement 2008 (+ 6,9 M€, soit 2% des recettes de fonctionnement) serait affecté au budget de cette année. Pour soulager au plus vite la trésorerie des communes et diminuer leurs acomptes mensuels de la redevance 2009, le SYCTOM répercute dès maintenant la baisse actuelle des tonnages entrants représentant une baisse de 3,5% des dépenses communales.

## **Le rapport d'activité 2008 disponible**

Le rapport d'activité 2008 du SYCTOM est publié. Présentation du Syndicat et de ses missions, panorama de l'activité 2008, rapport technique et financier, il contient également le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets. Il est disponible en ligne et téléchargeable depuis le site internet du SYCTOM :

<http://www.syctom-paris.fr/pdf/rapport2008/RA2008.pdf>

## **Le SYCTOM invité au comité des partenaires de Paris Métropole**

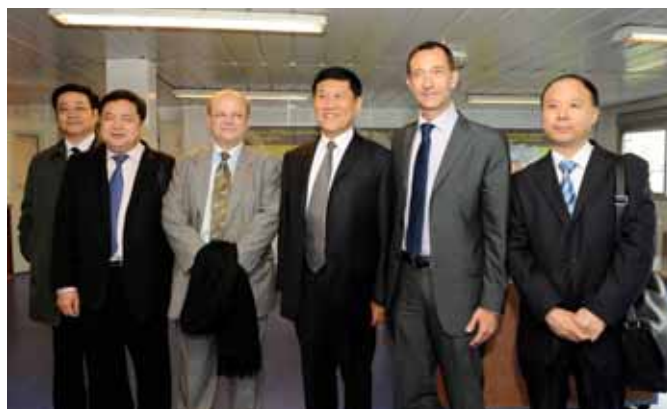
Le SYCTOM a été invité à rejoindre le comité des partenaires de Paris Métropole pour contribuer à la réflexion collective sur les réponses à apporter aux défis du territoire. La séance d'installation du syndicat mixte et de son Comité syndical a eu lieu le 10 juin ; son président, Jean-Yves le Bouillonnet, Maire de Cachan, a été élu et un calendrier de travail est adopté pour les prochains mois. Créé le 30 avril 2009 par arrêté préfectoral, le Syndicat mixte d'études Paris Métropole réunit actuellement près de 90 collectivités de la Région Ile-de-France.

## **François Dagnaud présente Isséane à une délégation chinoise**

Dans le cadre de l'accord franco-chinois sur le développement urbain durable, une délégation chinoise a été accueillie par le Président François Dagnaud le 10 juin pour visiter le centre de traitement multifilière Isséane à Issy-les-Moulineaux (92).

La province chinoise du Hubei a une population de 60 millions d'habitants. Le Hubei a adopté un plan de développement dont l'un des objectifs majeurs est l'amélioration du respect de l'environnement, la mise en place d'une économie circulaire et une réduction des consommations énergétiques.

La délégation était conduite par LI Xiansheng, 1er Vice-gouverneur de la province du Hubei. Elle a pu



visiter les installations d'Isséane, très intéressée par le centre de tri pour le recyclage des déchets et par la valorisation énergétique des ordures résiduelles. Isséane représente une configuration proche de la géographie de la conurbation de Wuhan, avec sa forte intégration en milieu urbain et l'enterrement du site jusque sous la nappe phréatique.

© JL. Vallet / SYCTOM de l'Agglomération parisienne

Contact : Véronique Menseau – Directrice de la Communication – Tél. 01 40 13 17 86 – [menseau@syctom-paris.fr](mailto:menseau@syctom-paris.fr)